

# EXTRAIT

N° 31/2013

## DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de conseillers :</u>	
En exercice	13
Présents	10
votants	13

L'an deux mil treize

Le : sept mai

Le conseil municipal de la commune de LA REDORTE (Aude) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Henri ILHES, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 avril 2013

**PRESENTS :** MMES : J. LABERGERIE – RESPLANDY – A. PONCET – C. BARTOLOTTI - BEZIAT

MM : P-H ILHES – C. MAGRO – M. CASSAN – J. ETIENNE – C. ESTAMPE

**ABSENTS :** A. DAVID – B. MAURI - J. GROETZNER

**POUVOIRS :** A.DAVID donne pouvoir à P.H. ILHES  
B. MAURI donne pouvoir à C. MAGRO  
J. GROETZNER donne pouvoir M. CASSAN

Mme Cindy BARTOLOTTI est élue secrétaire de séance

### **OBJET : Dénomination d'un espace « Georges FRECHE »**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, le 24 octobre 2010, le Président de la Région Languedoc-Roussillon, Georges Frêche est décédé. Fils d'une institutrice laïque et d'un militaire de carrière, Georges Frêche fut nommé professeur de droit à la faculté de Montpellier en 1969. Député de la circonscription Montpellier-Lunel en 1973, à 35 ans, il est élu quatre ans plus tard maire de Montpellier. Il restera maire de Montpellier pendant vingt sept ans jusqu'en mars 2004 où il devient Président de la région Languedoc-Roussillon, fonction à laquelle il sera réélu en mars 2010.

Georges Frêche a poursuivi un même objectif au cours des ses mandats successifs : offrir à la Région et ses communes les outils et les structures nécessaires à son essor démographique, touristique, culturel et économique.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, en hommage à Georges Frêche, que le bâtiment de la « Maison du Port » soit dénommé à titre honorifique « Espace Georges Frêche » lors de l'inauguration de la « Maison du Port » le 18 juillet 2013.

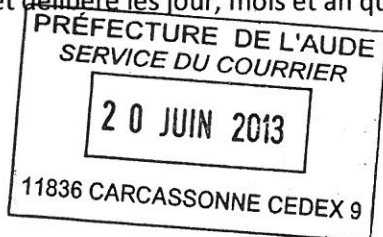
Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** que soit dénommé à titre honorifique le bâtiment de la Maison du Port du nom de « Espace Georges Frêche »,

**DIT** qu'une plaque commémorative sera apposée dans la salle,

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à cet évènement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus par les membres présents qui ont signé au registre.



Le Maire,

Pierre-Henri ILHES

Certifié exécutoire par le Maire.  
compte tenu de la transmission en Préfecture,  
le 20/6/13 et de la publication, le 20/6/13  
A La Redorte, le 20/6/13

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.